



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 14 mars 2017

L'an deux mille dix-sept et le quatorze mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES BATUT - DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - CAUQUIL - COLOMBIER - DEGLISE - DUVAL - GALZIN - LENCOU - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VICENTE - VIALA B.

Mme Alexandra TAILLANDIER a donné procuration à M. Thierry BARDOU

M. François FOURES a donné procuration à Mme Catherine RABOU

M. Noël MEYSSONNIER a donné procuration à Mme Sophie GILBERT

N° 2017/25

**Objet : ALSH à Montdragon :
recrutement d'un agent vacataire du 03 avril 2017 au 14 avril 2017**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3-1,

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement situé à Montdragon, géré par la CCLPA, organisent des activités de Loisirs lors des vacances d'Avril pour les enfants et les adolescents. Il est donc nécessaire de recruter un animateur vacataire, qui assurera l'accueil et l'encadrement des enfants pendant cette période.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de créer 1 emploi de vacataire du 03 avril 2017 au 14 avril 2017 soit 10 jours + 1 journée supplémentaire (réunion pédagogique et bilan) et de fixer la rémunération sur la base de 60 € la vacation,

L'agent sera chargé de l'accueil et de l'encadrement des enfants et adolescents.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la création pour la période du 03 avril 2017 au 14 avril 2017 d'un emploi de vacataire chargé de l'accueil et de l'encadrement des enfants et adolescents à l'ALSH à Montdragon,
- approuve le montant de la rémunération fixé à 60 € brut par jour travaillé,
- dit que les crédits nécessaires au paiement des rémunérations seront inscrits au Budget Annexe « ALSH »,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 16 mars 2017.

